

**COMPTE RENDU**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 9 mars à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale

**Etaient présents : 52**

Artenay : M. JACQUET	Bucy le Roi : Mme GUERIN	Neuville aux bois : M. RICHARD ; M. MAROIS
Bricy : M. COVERNALE	Baigneaux : Mme DESCAUSES ; M. LELEUX	Chevilly : M. PELLETIER ; M. LORCET
Cercottes : M. SAVOURE-LEJEUNE ; M. THIBAUDEAU	Cormainville : M. SICOT ; Mme MOREAU	Courbehaye : Mme DAUVERGNE
Gidy : M. DEVELLE ; M. BERLA	La Chapelle Onzerain : M. RICHER	Dambron : Mme PASQUET
Fontenay sur Conie : M. ALLAIS ; M. DAUBIN	Gémigny : M. CAILLARD	Guillonville : M. POUILLAIN ; M. LE CAPITAINE
Huêtres : M. PERDEREAU ; M. BLISZEZ	Lion en Beauce : M. FAUTREZ	Orgères en Beauce : M. RINGWALD
Poupry : Mme SANTOS AFONSO	Patay : M. GUISET	Rouvray Ste-Croix : M. SMEKENS ; M. MULE
Ruan : M. DURAND ; Mme AUDINEL	St Pérvy la Colombe : M. GIRARD	Santilly : M. LACHAUME ; M. GASNIER
St Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY ; M. TRIFFAULT	St-SIGISMOND : M. SEVIN	Sougy : M. SEVIN ; Mme BONHOMMET
Tillay le Pénaux : Mme SEVESTRE	Terminiers : M. PERDEREAU P ; Mme HARDY	Trinay : M. CATHERINE DIT CARRIOT
Tournois : M. DEBREE ; Mme CHEVALIER	Villeneuve sur Conie : Mme CISSE	Villamblain : M. BANNERY ; M. DELMOTTE
Villereau : M. BRIE ; Mme HERVOUET		

**Absent(e)s excusé(e)s : ARTENAY : Mme CHEVELOT ; BRICY : M. CORMIER ; COINCES : Mme DUPONT-FAGUET ; Mme MASSON ; PATAY : Mme AUVRAY ; ORGERES EN BEAUCE : Mme POIGNANT**

**Votants : 52 présents = 52 voix**

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h34.

## 1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

## 2. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le ROB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;

- la présentation des engagements pluriannuels ;

- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette qui s'est soldée en septembre 2020.

Etant donné que le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif il ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

## 2.1 ) Analyse financière du syndicat

### a ) Compte administratif 2020 provisoire

FONCT - DEPENSES	3 879 831,33 €
FONCT - RECETTES	4 305 167,83 €
<b>RESULTAT 2020</b>	<b>425 336,50 €</b>
Report 2019	2 690 512,42 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 115 848,92 €</b>

INVEST - DEPENSES	82 239,20 €
INVEST - RECETTES	126 020,28 €
<b>RESULTAT 2020</b>	<b>43 781,08 €</b>
Report 2019	201 115,42 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>244 896,50 €</b>

**3 360 745,42 €**

Le résultat de la section de fonctionnement est en corrélation avec le compte de gestion néanmoins un surplus de 258 333 € produit attendu des communautés de communes perçue deux fois pour la période d'octobre. Normalement le résultat de la section de fonctionnement devrait être de 167 003.17 € vs 425 336.50€ soit un excédent réel de 3 102 412.09 €. La régularisation aura lieu sur le BP 2021.

### b ) Etat de la dette

Le seul emprunt (réhabilitation des déchetteries en 2010) est arrivé à terme en septembre 2020.

## 2.2 ) ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### a ) Analyse rétrospective

Le président rappelle les conséquences de la crise sanitaire en 2020 : télétravail pour le personnel, l'achat kit sanitaire ; fermeture des déchetteries puis des dérogations sur inscription pour les particuliers et professionnels, détournement de la collecte sélective en incinération (environ 110 tonnes).

Communication rappelant la consigne sur la conteneurisation sur les camions de collecte.

Le syndicat a fait appel à un contractuel pour une période de 7 mois pour la mise en place de la conteneurisation.

L'installation d'une surélévation de la benne gravats a été réalisé à la déchetterie de Neuville aux bois.

La centrale photovoltaïque à Sougy est opérationnelle depuis fin aout 2020, le syndicat a perçu les premiers loyers.

Le syndicat a fait l'acquisition de bacs pour les nouveaux arrivants et commence à anticiper le renouvellement du parc en vue de l'ECT « Extension des Consignes de Tri »

### b ) L'évolution de la population

La population légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 28 288 habitants contre 28 087 habitants en 2020, en constante augmentation faible et régulière.

#### 1. Les priorités du BP 2020

##### 1.1. Le nouveau marché de collecte à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020 prévoit :

- ✓ Pour la tranche ferme jusqu'au 31/12/2021, une augmentation de 2.5 %
- ✓ Pour la tranche optionnelle (1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31/12/2027) une diminution de 2.3 % du coût de collecte et la modification de jours de collecte pour certaines communes
- ✓ La collecte du verre en PAV augmente de 21.72 % justifié par un nouveau camion de collecte et le nettoyage en pied de colonne.

Collecte porte à porte et PAV Verre :

La collecte sélective stagne et est à améliorer. Celle des ordures ménagères a des résultats encourageants.

A comparaison de la moyenne nationale, les résultats du SIRTOMRA restent corrects.

2022 centre de tri de Pithiviers sera fermé.

Le départ des camions se fera depuis Saran ou Chaingy et non plus Pithiviers.

Les ordures ménagères seront dépotées à Saran puis rechargées et transférées à Pithiviers.

La collecte sélective sera triée sur le site de Saran.

Les colonnes à verre installées depuis 2014 vieillissent mal, et il convient de trouver des solutions :

- 1) changer les panneaux des PAV abimés
- 2) remplacer les PAV qui présentent des risques lors du vidage.
- 3) réaliser un lavage complet
- 4) définir d'autres points de collecte sur certaines communes en fort développement pour optimiser la collecte.

### **1.2. Déchetteries :**

Le tonnage du tout-venant incinérable a explosé à contrario des tonnages du tout-venant qui ont diminué.

BGV a rencontré des problèmes sur le site de Pithiviers concernant des déchets non conformes pour le four.

La surélévation de la benne à gravats dans la déchetterie de Neuville aux bois donne satisfaction, le déploiement de ce dispositif est prévu en 2021 dans les déchetteries de Patay et Artenay. Pour la déchetterie d'Orgères en Beauce, cette solution ne peut être retenue.

Le projet de création d'une végétrie à Sougy est en cours d'études. La végétrie est une plateforme de dépotage au sol des déchets par les usagers.

Le coût d'investissement est estimé à 600 K€. Le coût d'exploitation est de l'ordre de 50 K€ à 70 K€ par an.

### **1.3. La fiscalité :**

Le cabinet d'études OPTAE qui a travaillé sur le marché de collecte, a fait un retour sur les avantages et les inconvénients de la mise en place de la Redevance Spéciale (RS). Une étude de terrain va être menée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

La redevance spéciale est le mode de facturation aux gros producteurs de déchets hors ménages des prestations de collecte et de traitement, à leur coût réel, par la collectivité.

La redevance spéciale présente plusieurs avantages :

- Elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages
- Elle contribue à mettre en place une meilleure gestion du service de collecte et de traitement des déchets non ménagers
- Elle implique les producteurs dans la gestion de leurs déchets (incitation au tri).

## **2. Les emprunts**

Le seul emprunt (réhabilitation des déchetteries en 2010) est arrivé à terme en septembre 2020.

## **3. Le personnel**

Le personnel du syndicat se compose de deux postes à temps plein

- 1 adjoint administratif
- 1 technicien

Le choix d'instaurer la RS et la nouvelle gestion de tri, pourraient amener à la création d'un emploi supplémentaire.

## **L'Assemblée,**

☞ **prend acte des données, contextes et perspectives et débat sur les orientations budgétaires afin de gérer au mieux les intérêts du syndicat.**

## **4. TARIFS 2020 : PRIX DE VENTE DES BACS DE COLLECTE**

Après consultation auprès des fabricants sur le prix de fourniture des bacs, le président propose de maintenir les mêmes tarifs que l'année précédente aux communes et aux usagers.

<b>VOLUME DES BACS</b>	<b>TARIF 2021</b>
<b>120 L</b>	<b>32€</b>
<b>180 L</b>	<b>38€</b>
<b>240 L</b>	<b>45€</b>
<b>360 L</b>	<b>69€</b>
<b>660 L</b>	<b>179€</b>

**L'assemblée décide d'adopter, à l'unanimité (52 voix), le tarif de bacs de collecte pour l'année 2021.**

## **5. SUBVENTION A L'ACHAT DE COMPOSTEURS**

Une délibération fut prise en 2007 pour l'acquisition d'un composteur individuel afin d'inciter les habitants à composter leurs déchets fermentescibles au lieu de les présenter à la collecte.

En 2020, La loi Anti-Gaspillage et à l'Economie Circulaire (AGEC) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, le SIRTOMRA adhère à la loi AGEC en permettant à ses habitants de composter leurs déchets fermentescibles et ainsi réduire les déchets ménagers, grâce à un soutien financier fixé à 30€ et dans la limite des frais engagés et sur présentation d'une facture d'achat acquittée, d'un justificatif de domicile et d'un RIB (pour le versement de la subvention par mandat administratif). Le nombre de composteurs subventionnés est limité à un par foyer.

Le SIRTOMRA souhaite élargir cette subvention aux centres de loisirs et établissements scolaires de son territoire qui ont un projet pédagogique sur la prévention des déchets.

Le président propose à l'assemblée de maintenir le principe à l'acquisition d'un composteur par foyer et d'élargir cette subvention aux centres de loisirs et établissements scolaires de son territoire.

**L'assemblée à l'unanimité :**

- **approuve ce projet et accepte d'élargir la subvention aux établissements scolaires et centres de loisirs**
- **décide que les sommes nécessaires seront prévues au BP 2021 compte 6574.**

## **6. RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DE OCAD3E : DEEE**

Le président rappelle que le SIRTORMA a mis en place la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) par une convention avec OCAD3E.

Cette convention est arrivée à échéance fin décembre 2020. OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco organisme coordonnateur pour la période 2021-2026.

Afin d'assurer la continuité du service, une nouvelle convention relative aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques par les communes et établissements publics de coopération intercommunale doit être signée entre le SIRTOMRA et OCAD3E.

**L'assemblée, après en avoir délibérée et à l'unanimité (52 voix), décide d'autoriser le président à signer une nouvelle convention avec l'organisme coordonnateur OCAD3E pour la collecte de DEEE pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

## **7. RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DE OCAD3E : ECOSYSTEM**

Le président rappelle que le SIRTOMRA a mis en place la collecte sélective des lampes usagées par une convention avec OCAD3E.

Cette convention est arrivée à échéance fin décembre 2020. OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco organisme coordonnateur pour la période 2021-2026.

Afin d'assurer la continuité du service, une nouvelle convention relative aux lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale doit être signée entre le SIRTOMRA, OCAD3E et ECOSYSTEM.

**L'assemblée, après en avoir délibérée et à l'unanimité (52 voix), décide d'autoriser le président à signer une nouvelle convention avec l'organisme coordonnateur OCAD3E / Ecosystem pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

## **8. CREATION D'UNE VEGETRIE A SOUGY : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES**

Le président informe l'assemblée du projet d'une requalification du quai de transfert de Sougy en Végétrie.

Le bureau syndical s'est réuni le 15 janvier 2021 et a autorisé le président à lancer la recherche d'un bureau d'études pour ce projet.

Le président a sollicité 4 bureaux d'études : INCA, ECMO, MACO, SIMONNEAU. Les quatre candidats ont proposé des offres.

Le président présente un tableau récapitulatif : les références, l'analyse technique et le coût de chacune des offres. Le candidat le plus compétitif est le cabinet MACO.

Il est prévu l'ouverture de la végétation au printemps 2022.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le président à signer le marché et tous les documents y afférents. Les crédits seront inscrits en dépenses d'investissements (compte 2031 – frais d'études)

**L'assemblée après en avoir délibéré à l'unanimité (52 voix), décide :**

- **de retenir la proposition du bureau d'études MACO**
- **d'autoriser le Président à signer le marché et tous les documents afférents avec ce cabinet.**
- **la dépense sera inscrite en dépenses d'investissement - compte 2031 – frais d'études**

## **9. AFFAIRES DIVERSES**

### - Vidéo protection

La commune de Neuville aux bois a décidé de mettre en place des caméras de vidéo protection. La déchetterie de Neuville étant régulièrement visitée (DEEE, pâteux, ferrailles, ...), des dégâts sont constatés et engendrent des frais de réparation de clôture, portail, et autre. De ce fait, le président s'est rapproché d'une part de la mairie pour profiter cette opportunité et d'autre part a pris contact avec l'installateur. A réception du devis, pour l'installation de 3 caméras (hors PC Centrale puisque pris en charge par la commune) le montant est supérieur 12 K€.

L'installation de cet équipement peut être déclarer à l'éco-organisme OCAD3E et le syndicat pourrait bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de la sécurisation de la déchetterie.

M. Guiset, élu du SIRTOMRA informe l'assemblée de l'installation de caméras à des endroits stratégiques comme des dépôts sauvages s'est avérée concluante. D'ailleurs la caméra placée devant la déchetterie de Patay s'avère efficace.

### - Point Apports Volontaire dans des communes

La commune de Cercottes louera une benne à végétaux installée sur un site fermé. L'évacuation de ces déchets verts reste à la charge du syndicat.

La commune de Gidy met en place un point de collecte pour les DEEE et une benne fermée pour les cartons dans les mêmes conditions économiques.

### - Déchetteries : collecte des pneumatiques

L'approche avec Aliapur pour la collecte des pneus est difficile. Les contraintes paraissent importantes. Le syndicat va récolter plus d'informations.

Clôture de la séance à 11h27

**Prochaine assemblée générale**

**le jeudi 9 avril 2021 à la salle des fêtes de Chevilly.**

**VOTE DU BUDGET 2021**

**IL EST IMPORTANT EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE D'ETRE REPRESENTE  
PAR SON SUPPLEANT.**